



Enduro Régional

FICHE D'INSCRIPTION 2011 / 2012

Nom :

Prénom : Date de Naissance :/...../.....

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Adresse mail :

Tarifs : (entourez les options choisies)

- Licence UFOLEP Cyclo-VTT : 42 euros (Quarante-euros)
- option (facultatif) : assurance Complémentaire Individuelle Accident (CIP) :
CIP 2 (30 euros) à rajouter au montant du chèque.

Document à joindre impérativement :

- Certificat médical de non-contre indication à la pratique du VTT en compétition de moins de 120 jours.
- Le feuillet de commande de licence complété, daté et signé.
- Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
- Le chèque de 42 euros à l'ordre de « Enduro Régional »

A renvoyer au siège social : Enduro Régional, 100 chemin du bois d'Andrieu, 34800 CANET

Je déclare accepter le règlement intérieur de l'association.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de commande de licence.

Fait à : Le :

Signature :

– Pourquoi prendre une licence au club Enduro Régional ?

- Ne pas avoir à fournir de certificat médical à chaque course ou randonnée.
- Ne pas avoir à présenter sa licence à chaque course organisée par « enduro régional »
- Cette licence vaut pour toutes les courses et randonnées en France.
- Avoir une assurance minimale qui couvre certains risques de l'activité VTT.
- Avoir une licence officielle et multi-activités auprès de l'Ufolep.
- Bénéficier de réductions lors de l'inscription à certaines courses ou randos.
- Obtenir une licence à moindres frais (40 euros tout compris)
- Contribuer à la mise en place du Trophée Régional d'Enduro
- Pouvoir participer aux championnats départementaux et nationaux XC Ufolep.
- Pouvoir participer aux rassemblements (randos conviviales) de enduro régional.

Le « club Enduro Régional » :

Enduro régional est une association loi 1901, composée de bénévoles qui a pour objet l'organisation du Trophée Régional d'Enduro VTT. Avant tout, l'enduro VTT est un état d'esprit. C'est un sport praticable en loisir ou en compétition où la convivialité est une notion fondamentale. Le « club enduro régional » a pour vocation de rapprocher les pilotes qui ne font pas partie d'un club, car ils ne trouvent pas de club ou de groupes proches de l'esprit enduro. Et ainsi leur proposer en plus circuit de compétitions régionales quelques rassemblements conviviaux.

Infos clubs sur le site : <http://www.enduroregional.net/index.php?pages/Le-Club-Enduro-Regional>

- A savoir a propos de la licence :

Sachez qu'il est possible de souscrire des assurances complémentaires avec votre licence (feuille joint à la demande de licence).

La licence UFOLEP est valable de Septembre à Octobre (année scolaire).

- Qu'est-ce que l'UFOLEP ?

Il existe cinq fédérations de cyclisme : la FFC (Fédération Française de Cyclisme), l'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques et Populaires), la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme), la FSGT (Fédération Sportive de Gymnastique du Travail), la FFTri (Fédération Française de Triathlon).

Aujourd'hui, aucune de ces fédérations ne reconnaît officiellement la pratique de l'enduro, ce qui est un réel problème pour les organisateurs. Il faut savoir que les organisateurs sont contraints de souscrire un contrat d'assurance pour chaque course qui est d'autant plus onéreux qu'il y a de licenciés dans d'autres fédérations et surtout de non-licenciés.

L'UFOLEP est une fédération sportive multi-activités (qui va du Yoga au Jet-ski en passant par le Volley-ball et le VTT). En ce qui concerne le VTT, c'est la fédération qui regroupe quantitativement le plus de vététistes amateurs. C'est sous son égide que sont organisées la majorité des randonnées VTT en France mais aussi la plupart des épreuves enduro VTT. Elle présente l'avantage d'offrir un excellent rapport qualité/prix aux vététistes : c'est l'une des licences les moins chères assortie d'assurances très convaincantes.